

Délibération
du Conseil de CommunautéExtrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 54
Membres absents : 24
Procurations : 13

Séance du 20 décembre 2023
L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 20 du
mois de décembre, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 14/12/2023
Date de transmission : 28/12/2023
Date de mise en ligne : 08/01/2024

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BERNASCONE Gilbert, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. ECKES Raymond, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Serge, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. PFENDLER Pierre, M. PILLERI Angelo, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, M. SCHNEIDER Patrice, Mme SFEIR Lola, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BACHMANN Florian (pouvoir à Mme SFEIR Lola), M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), M. DELMOND Max (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme DINTEN Françoise (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), M. FERON Jules, Mme FERRANDEZ Françoise, M. FUCHS Gilbert (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), M. GINDER Philippe (pouvoir à M. KANNENGIESER Bernard), Mme HELGEN Sandrine (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. KAHRIC Franck, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, Mme KUNTZ Valérie, M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, M. OTMANE Rémy, M. SCHICCA Daniel (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. SIBOLD Clément (pouvoir à M. STRICH Vincent), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

3^{ème} QUESTION

Autonomie financière du budget annexe Mobilité (DELIBERATION n°2023-186)

Compte tenu de ses missions et de la mise en place du versement mobilité, Saint-Louis Agglomération a créé, par délibération du 15 novembre 2023, un budget annexe Mobilité avec effet au 1^{er} janvier 2024.

La DGFIP a invité toutes les collectivités à doter leurs budgets annexes Mobilité de l'autonomie financière, c'est-à-dire d'un compte au Trésor, dénommé compte 515 en comptabilité publique. Il est ainsi nécessaire de doter le budget annexe « Mobilité » de l'autonomie financière.

En cas de solde débiteur de ce compte 515, sera versé du budget principal au budget annexe une avance remboursable, pour couvrir ce solde.

Pour le démarrage du budget au 1^{er} janvier 2024, et dans l'attente du vote des budgets, il convient ainsi de transférer la somme de 832 000 € maximum du budget principal au budget annexe Mobilité.

Cette opération non budgétaire à un impact direct sur les comptes au trésor (comptes 515) :

- Un décaissement de 832 000 € maximum du compte du budget principal.
- Un encaissement de 832 000 € maximum sur le compte du budget annexe Mobilité.

Il est rappelé que le remboursement de cette avance doit être effectuée au plus tard au 31 décembre de l'année concernée.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la dotation du budget annexe Mobilité de l'autonomie financière ;
- de verser au budget annexe Mobilité une avance remboursable de 832 000 € maximum au 1^{er} janvier 2024 pour le paiement des premières factures afférentes à ce budget annexe ;
- d'autoriser si besoin le versement d'un montant défini par le Trésor Public et les services de Saint-Louis Agglomération en cours d'année si le compte 515 du budget annexe Mobilité se trouve en débit.
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 28 décembre 2023

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

